

Département de la Marne  
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	30

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

Domaine d'intervention :  
1.4 Autres contrats

Objet de la délibération :  
Adhésion à la convention «  
conseiller de prévention » du  
Centre de Gestion de la Marne

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

-----  
N°2970

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2970-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé, Mme Sandrine CLOMES excusée.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L136-1, L452-47 et L812-1,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 4-1 et 4.2,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012, portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,

VU la délibération n°2022-55 du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne en date du 30 Novembre 2022, instaurant une nouvelle offre de service en prévention concernant la mise à disposition d'assistant et de conseiller de prévention auprès des collectivités, accompagnée d'une nouvelle tarification pour ces prestations,

VU le projet de convention « Conseiller de Prévention » proposée par le centre de gestion de la Marne annexé à la présente délibération, qui permet aux collectivités de 50 agents et plus, de faire appel aux compétences des conseillers de prévention du centre de gestion en tant que de besoin,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

CONSIDERANT que chaque collectivité, et chaque établissement public local, doit disposer d'un assistant de prévention ou d'un conseiller de prévention institué, lorsque la nature des risques professionnels ou les effectifs le justifie,

CONSIDERANT que le centre de gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant une équipe pluridisciplinaire, dont des conseillers en prévention des risques, qui exercent une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels,

CONSIDERANT que la CCBC a nommé un assistant de prévention en interne, mais a besoin d'avoir recours à un conseiller de prévention externe, pour être accompagnée dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels mise en place au sein de la collectivité,

CONSIDERANT que le mode de financement de ce service fixé par le centre de gestion, repose d'une part sur une tarification forfaitaire annuelle justifiant d'un droit d'accès à la mise à disposition de personnel qualifié en prévention, et d'autre part sur une facturation au réel des journées de mise à disposition effectuées au bénéfice de la collectivité co-contractante,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer à la convention « Conseiller de prévention » du centre de gestion de la Marne, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 et jusqu'au 31 décembre 2027.

**AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ

The image shows a blue ink signature of Etienne DHUICQ over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a building and a tree.

Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	30

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.5 Subventions

**Objet de la délibération :**  
Subvention d'une classe de mer à  
Tourlaville pour les élèves de  
l'école élémentaire de Montmirail

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

-----  
N°2971

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2971-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé, Mme Sandrine CLOMES excusée.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération du 14 février 2023, fixant les règles de financement des voyages scolaires par la CCBC,

CONSIDERANT les compétences de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans le domaine des affaires scolaires,

CONSIDERANT que l'école élémentaire de Montmirail organise une classe de mer à Tourlaville dans la Manche, du 26 au 30 juin 2023, pour deux classes de CM2,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes accorde une participation financière pour les élèves de la CCBC, dans la limite d'un plafond égal à 120 € par élève pour la scolarité,

CONSIDERANT que 51 élèves au total participent à ce voyage scolaire, dont 37 élèves faisant partie de la CCBC,

CONSIDERANT que le coût du séjour (hébergement, activités, et transport) s'élève à 402 € par élève, et que la participation des familles est fixée à 135 € maximum par enfant,

CONSIDERANT qu'en application des règles de financement des voyages scolaires prévus par le conseil communautaire, il peut être attribué une subvention de 4 320 € à l'école pour ce projet,

CONSIDERANT que le Département de la Marne prend en charge la subvention attribuée pour les enfants en famille d'accueil le cas échéant, par remboursement à la CCBC,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 4 320 € à l'école élémentaire de Montmirail pour l'organisation d'une classe de mer en juin 2023.

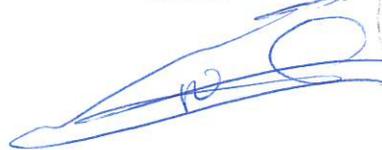
**DEMANDE** le remboursement au Département de la Marne, de la subvention attribuée pour un enfant en famille d'accueil, soit 120 €.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à l'attribution de la subvention sont inscrits au chapitre 65 du budget général 2023.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes pièces relatives à ce dossier et procéder au règlement de la subvention.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	30

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.5 Subventions

**Objet de la délibération :**  
Subvention d'une classe de découverte en Normandie pour les élèves de l'école Jeanne d'Arc

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

-----  
N°2972

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2972-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé, Mme Sandrine CLOMES excusée.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération du 14 février 2023, fixant les règles de financement des voyages scolaires par la CCBC,

CONSIDERANT les compétences de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans le domaine des affaires scolaires,

CONSIDERANT que l'école Jeanne d'Arc organise une classe de découverte à Tailleville en Normandie, du 09 au 12 mai 2023, pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes accorde une participation financière pour les élèves de la CCBC, dans la limite d'un plafond égal à 120 € par élève pour la scolarité,

CONSIDERANT que 50 élèves au total participent à ce voyage scolaire, dont 40 élèves faisant partie de la CCBC,

CONSIDERANT que le coût du séjour (hébergement, activités, et transport) s'élève à 300 € par élève,

CONSIDERANT qu'en application des règles de financement des voyages scolaires prévus par le conseil communautaire, il peut être attribué une subvention de 4 800 € à l'école pour ce projet,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 4 800 € à l'école Jeanne d'Arc pour l'organisation d'une classe de découverte en mai 2023.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à l'attribution de la subvention sont inscrits au chapitre 65 du budget général 2023.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes pièces relatives à ce dossier et procéder au règlement de la subvention.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Eprenay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	30

**Date de la convocation**  
5 avril 2023

**Date de publication**  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.10 Finances locales - Divers

**Objet de la délibération :**  
Tarifs du séjour vacances 2023

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2973

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2973-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé, Mme Sandrine CLOMES excusée.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

CONSIDERANT que la CCBC organise avec sa structure d'accueil collectif de mineurs « l'Ile aux Enfants », un séjour vacances, au centre de vacances « La Ferme de Colmar », en Alsace, du 17 au 21 juillet 2023,

CONSIDERANT que ce séjour est ouvert à un effectif de 40 enfants de 7 à 12 ans, sur réservation, et comprend l'hébergement pendant 5 jours et 4 nuits en pension complète, le transport aller-retour, et les activités,

CONSIDERANT que la CCBC a demandé une subvention à la Caisse d'allocations familiales de la Marne, à hauteur de 5 571,50 €, pour l'organisation de ce séjour,

CONSIDERANT qu'il est proposé, conformément à la demande de la CAF, de fixer des tarifs modulés en fonction des tranches de revenus des familles, afin de permettre à davantage d'enfants de profiter du séjour vacances,

CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer les tarifs du mini-camp 2023 comme suit :

- Tranche n°1 (revenu fiscal de référence < 1 500 € / mois) : 240 € par enfant.
- Tranche n°2 (revenu fiscal de référence compris entre 1 500 € et 3 000 € / mois) : 270 € par enfant.
- Tranche n°3 (revenu fiscal de référence > 3 000 €) : 300 € par enfant.

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**FIXE** le tarif du séjour vacances 2023 comme suit :

- Tranche n°1 (revenu fiscal de référence < 1 500 € / mois) : 240 € par enfant.
- Tranche n°2 (revenu fiscal de référence compris entre 1 500 € et 3 000 € / mois) : 270 € par enfant.
- Tranche n°3 (revenu fiscal de référence > 3 000 €) : 300 € par enfant.

**PRECISE** que le tarif comprend le séjour de 5 jours et 4 nuits, au centre de vacances « La Fermeraie », en Alsace, en pension complète, transport aller-retour en car, et activités comprises.

**CHARGE** le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	30

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.5 Subventions

**Objet de la délibération :**  
Attribution d'une subvention à l'association JSP de Montmort – Année 2023

-----  
N°2974

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2974-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé, Mme Sandrine CLOMES excusée.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la demande de subvention présentée par l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montmirail pour l'année 2023,

CONSIDERANT que la CCBC exerce la compétence défense extérieure contre l'incendie, au titre de ses compétences facultatives,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir la formation des jeunes sapeurs-pompiers volontaires, dont l'engagement est indispensable à la sécurité des biens et des personnes, pour le territoire,

CONSIDERANT que l'association des JSP de Montmort accueille actuellement 5 jeunes de la CCBC en formation sapeurs-pompiers,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution des subventions sont prévus au budget primitif 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 €, à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montmort, au titre de l'année 2023.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023.

**AUTORISE** le Président à effectuer le versement de la subvention.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
4.2 Personnel contractuel  
de droit public

**Objet de la délibération :**  
Recrutement d'agents contractuels  
sur des emplois non permanents  
pour faire face à un besoin lié à un  
accroissement saisonnier  
d'activités – Service Animation

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

-----  
N°2975

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2975-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les dispositions du Code de la fonction publique,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités, dans le cadre de l'accueil des enfants en centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances,

CONSIDERANT que ces agents assureront des fonctions d'adjoint d'animation,

CONSIDERANT que le nombre exact d'agents à recruter, pour assurer l'accroissement saisonnier des activités du centre de loisirs pendant les vacances d'été, dépend du nombre d'enfants inscrits, et sera défini précisément avant les vacances,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** le recrutement d'agents contractuels, dans le grade d'adjoint territorial d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités, dans le cadre de l'accueil des enfants en centre de loisirs,

**FIXE** le nombre maximum d'agents contractuels recrutés dans le cadre de l'accroissement saisonnier des besoins en personnel du centre de loisirs, comme suit :

- 1 animateur saisonnier du 17 avril au 28 avril 2023 inclus, employé à temps complet.
- 1 animateur saisonnier du 02 mai au 07 juillet 2023 inclus, employé à temps non complet, les mercredis, sur une quotité de travail de 10 heures par semaine.
- 6 animateurs saisonniers du 10 au 28 juillet 2023 inclus, employés à temps complet.
- 4 animateurs saisonniers du 31 juillet au 18 août 2023 inclus, et du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023 inclus, employés à temps complet.

**PRECISE** que ces agents pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires, sur demande du Président, pour assurer les besoins du service.

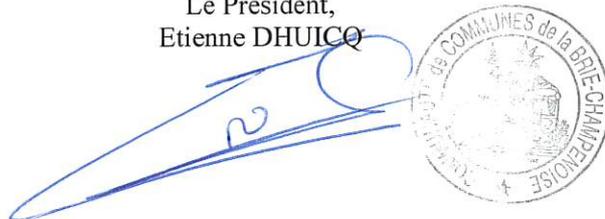
**PRECISE** que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 385 (indice majoré 353) du grade de recrutement.

**DONNE** pouvoir au Président pour exécuter la présente délibération, et adapter la durée des contrats, en fonction des besoins des services concernés, dans les conditions et limites de durée susvisées.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au chapitre 012 du budget général 2023.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la BRIE-CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the left.

Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
4.2 Personnel contractuel  
de droit public

**Objet de la délibération :**  
Création d'un emploi permanent  
de surveillant à temps non  
complet – service transport  
scolaire

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

-----  
N°2976

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2976-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, et le Code de la fonction publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2898 en date du 07 juillet 2022, approuvant le tableau des emplois de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps non complet, pour assurer la surveillance d'enfants scolarisés en primaire, dans la cour du collège, en attendant l'arrivée du car assurant leur transport scolaire le soir,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, correspondant à un poste de surveillant dans le service transport scolaire.

**DECIDE** que l'agent affecté sur cet emploi effectuera une quotité de travail de travail de 1 h 20 au maximum par semaine, pendant les périodes scolaires exclusivement.

**PRECISE** que cet agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires, sur demande du Président, pour assurer les besoins du service.

**PRECISE** que l'agent recruté sur ce poste sera rémunéré chaque mois en fonction des heures de surveillance réellement effectuées, et que les crédits nécessaires à sa rémunération sont inscrits au chapitre 012 du budget général 2023.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la délibération :**  
Modification de l'AP / CP pour la  
rénovation de la restauration  
scolaire de l'école élémentaire de  
Montmirail

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

-----  
N°2977

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2977-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2824 en date du 25 janvier 2022, approuvant le projet de rénovation de la restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2849 en date du 12 avril 2022, approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour cette opération, et les crédits de paiement affectés en 2022 et 2023,

VU le projet actualisé, et le plan de financement de l'opération, soumis au Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 attribuant une subvention de 100 000 € à la CCBC au titre de la DSIL 2022, pour la réalisation de ce projet,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'élargir le programme prévisionnel des travaux afin d'y inclure :

- Le remplacement des réseaux de distribution d'eau froide, actuellement en acier et vétuste, dans les salles de restauration et les sanitaires,
- Le remplacement des menuiseries extérieures du gymnase scolaire, et la pose d'une isolation thermique extérieure sur l'appenti, afin de traiter l'ensemble du bâtiment, pour les travaux de rénovation énergétique,

- Le désamiantage des sols des salles de restauration,
- Le remplacement de la clôture et du portillon attenants à l'appenti,
- La mise en place d'une cuisine provisoire pendant les travaux, afin de pouvoir assurer le service sur place,

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires portent le montant prévisionnel de l'opération à 636 530 € HT, dont 545 750 € HT pour la part travaux,

CONSIDERANT que l'opération de rénovation de la restauration scolaire initialement prévue sur les années 2022 et 2023, doit être étalée sur une année supplémentaire, pour prendre en compte le décalage entre la réalisation des travaux, le paiement des soldes et le versement des subventions,

CONSIDERANT qu'il est donc proposé de modifier l'autorisation de programme votée pour cette opération, afin de prendre en considération les modifications susvisées,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de rénovation de la restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail modifié.

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération.

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions au titre des fonds de l'Etat (fonds vert), du Département de la Marne, et de tout autre partenaire financier.

**MODIFIE** l'autorisation de programme pour les travaux de rénovation de la restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail, comme suit :

	Dépenses TTC	Recettes
Montant total de l'AP	763 850 €	354 600 €
Crédits de paiement 2022	18 700 €	0 €
Crédits de paiement 2023	596 250 €	177 300 €
Crédits de paiement 2024	148 900 €	177 300 €

**PRECISE** que les crédits de paiement seront automatiquement inscrits à chaque exercice budgétaire prévu dans la présente autorisation de programme, et seront disponibles dès le début des exercices suivants, sans attendre le vote du budget primitif.

**PRECISE** que la présente autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pourront être réajustés par délibération, en fonction du déroulement effectif de l'opération, si nécessaire.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ




Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la délibération :**  
Modification de l'AP / CP pour la  
construction d'un office de  
tourisme

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

-----  
N°2978

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2978-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2830 en date du 22 février 2022, approuvant le projet de construction d'un office de tourisme à Montmirail,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2885 en date du 12 avril 2022, approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour cette opération, et les crédits de paiement affectés en 2022 et 2023,

VU le projet actualisé, et le plan de financement de l'opération, soumis au Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 13 juin 2022 attribuant une subvention de 74 550 € à la CCBC au titre de la DETR 2022, pour la réalisation de ce projet,

CONSIDERANT qu'au terme des études d'avant-projet le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 523 030 € HT, dont 435 325 € HT pour la part travaux,

CONSIDERANT que la partie de l'opération correspondant aux sanitaires de l'aire de camping-car, portée par la CCBC pour le compte de la Commune de Montmirail, est estimée à 51 675 € HT (part études comprise), soit 23 770 € HT subventions déduites,

CONSIDERANT que ce projet peut être soutenu par la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien aux centralités rurales, par le Département de la Marne, et par le dispositif LEADER,

CONSIDERANT que l'opération de construction d'un office de tourisme, initialement prévue sur les années 2022 et 2023, doit être étalée sur une année supplémentaire,

CONSIDERANT qu'il est donc proposé de modifier l'autorisation de programme votée pour cette opération, afin de prendre en considération les modifications susvisées,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, avec 2 abstentions et 29 voix pour,**

**APPROUVE** le projet de construction d'un office de tourisme à Montmirail, modifié.

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération.

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès du Département de la Marne, de la Région Grand Est, du dispositif LEADER, et de tout autre partenaire financier.

**AUTORISE** le Président de la CCBC à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Montmirail, en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la partie sanitaires / local technique destinés à l'aire de camping-car, pour le compte de la Ville, et à modifier si nécessaire cette convention par avenant, en fonction des travaux réalisés.

**MODIFIE** l'autorisation de programme pour les travaux de construction d'un office de tourisme à Montmirail, comme suit :

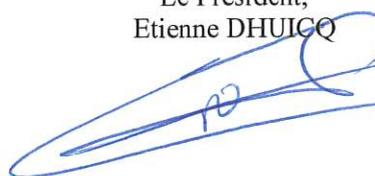
	Dépenses TTC	Recettes
Montant total de l'AP	628 000 €	307 920 €
Crédits de paiement 2022	6 050 €	0 €
Crédits de paiement 2023	227 500 €	67 245 €
Crédits de paiement 2024	394 450 €	240 675 €

**PRECISE** que les crédits de paiement seront automatiquement inscrits à chaque exercice budgétaire prévu dans la présente autorisation de programme, et seront disponibles dès le début des exercices suivants, sans attendre le vote du budget primitif.

**PRECISE** que la présente autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pourront être réajustés par délibération, en fonction du déroulement effectif de l'opération, si nécessaire.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

**Date de la convocation**  
5 avril 2023

**Date de publication**  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la délibération :**  
Modification de l'AP / CP pour la  
réhabilitation de l'espace culturel  
André Guyot

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

-----  
N°2979

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2979-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

La Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2846 en date du 12 avril 2022, approuvant le projet de réhabilitation de l'espace Culturel André Guyot,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2993 en date du 08 novembre 2022, approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour cette opération, et les crédits de paiement affectés sur les années 2022 à 2024,

CONSIDERANT que ce projet a pris du retard en raison de difficultés dans l'élaboration de l'avant-projet sommaire,

CONSIDERANT qu'il est donc proposé de modifier l'autorisation de programme votée pour cette opération, afin de revoir l'échéancier des crédits de paiement, en fonction du planning prévisible pour cette opération,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**MODIFIE** l'autorisation de programme pour les travaux de réhabilitation de l'espace culturel André Guyot, comme suit :

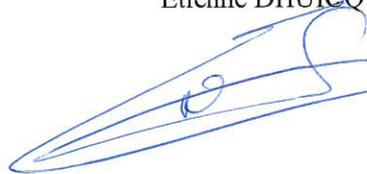
	Dépenses TTC	Recettes
Montant total de l'AP	2 341 000 €	950 300 €
Crédits de paiement 2022	15 720 €	0 €
Crédits de paiement 2023	123 900 €	0 €
Crédits de paiement 2024	1 585 650 €	378 900 €
Crédits de paiement 2025	615 730 €	571 400 €

**PRECISE** que les crédits de paiement seront automatiquement inscrits à chaque exercice budgétaire prévu dans la présente autorisation de programme, et seront disponibles dès le début des exercices suivants, sans attendre le vote du budget primitif.

**PRECISE** que la présente autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pourront être réajustés par délibération, en fonction du déroulement effectif de l'opération, si nécessaire.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICO



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la délibération :**  
Approbation d'une AP / CP pour  
la création d'un réseau  
d'assainissement collectif à  
Charleville

-----  
N°2980

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2980-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2958 du 14 février 2023, approuvant le projet de création d'un réseau d'assainissement collectif à Charleville – 1<sup>ère</sup> tranche sud du bourg, et sollicitant des subventions auprès de l'Etat, du Département de la Marne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

CONSIDERANT que l'opération s'étalera sur les années 2023 et 2024 et qu'il est donc utile de voter une AP/CP afin de répartir les crédits de l'opération en dépenses et en recettes sur deux exercices, en fonction du déroulement prévisible de l'opération,

CONSIDERANT que le montant total de l'opération est estimé à 1 433 100 € HT en dépenses, et 1 126 690 € en recettes,

CONSIDERANT que les études préalables déjà payées ou inscrites en restes à réaliser, soit 21 600 € HT au total, ne sont plus à prévoir dans l'autorisation de programme,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité avec 1 abstention et 30 voix pour,**

**APPROUVE** l'autorisation de programme suivante sur le budget annexe de l'assainissement, pour les travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif à Charleville – 1<sup>ère</sup> tranche sud du bourg :

	Dépenses HT	Recettes
Montant total de l'AP	1 411 500 €	1 126 690 €
Crédits de paiement 2023	22 200 €	0 €
Crédits de paiement 2024	1 389 300 €	1 126 690 €

**PRECISE** que les crédits de paiement seront automatiquement inscrits à chaque exercice budgétaire prévu dans la présente autorisation de programme, et seront disponibles dès le début des exercices suivants, sans attendre le vote du budget primitif.

**PRECISE** que la présente autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pourront être réajustés par délibération, en fonction du déroulement effectif de l'opération si nécessaire.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la BRIÈR-CHAMPENOISE" around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a church. A small star is visible at the bottom of the seal.

Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.8 Fonds de concours

**Objet de la délibération :**  
Acceptation du fonds de concours  
attribué par la commune de Le  
Vézier pour les travaux de voirie  
et d'assainissement pluvial 2021

Par convocation en date du cinq avril deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

-----  
N°2981

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2981-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article L.5 214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Le Vézier, en date du 13 mars 2023, attribuant un fonds de concours d'un montant de 16 800 € à la Communauté de communes de la Brie Champenoise, pour les travaux d'assainissement pluvial et de voirie réalisés en 2021, vieille rue, place de la Mairie, rue du Lavoir et impasse des Tilleuls, pour un montant total de 59 940,37 € HT,

CONSIDERANT que les conditions pour l'attribution et le versement d'un fonds de concours sont remplies,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le fonds de concours de 16 800 € attribué par la commune de Le Vézier, pour les travaux d'assainissement pluvial et de voirie réalisés en 2021, vieille rue, place de la Mairie, rue du Lavoir et impasse des Tilleuls,

**AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	30

Date de la convocation  
05 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Approbation du compte de gestion  
et du compte administratif 2022 –  
Budget Général

-----  
N°2982

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2982-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

*Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. Patrick VIÉ, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCBC.*

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5211-36,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le compte de gestion de l'année 2022 présenté par le Trésorier,

VU le compte administratif de l'année 2022 et ses annexes, présentant les dépenses et recettes effectuées par l'ordonnateur au titre de l'année 2022 sur le budget général et les résultats,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT les identités de valeurs entre le compte de gestion présenté par le Trésorier, et le compte administratif présenté par l'ordonnateur, relatives :

- aux résultats antérieurs reportés,
- aux résultats de l'année 2022, tant en section de fonctionnement que d'investissement,
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,
- aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSIDERANT que les résultats du compte administratif 2022 s'établissent comme suit :

Compte administratif 2022 – Budget général		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2022	5 052 523,61 €	5 621 216,20 €	568 692,59 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			568 692,59 €
Section d'investissement	Résultats 2022	900 756,49 €	1 235 415,82 €	334 659,33 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	114 225,35 €	0 €	-114 225,35 €
	Excédent ou déficit cumulé			220 433,98 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	90 775,17 €	28 280,65 €	-62 494,52 €
Résultats cumulés RAR compris		6 158 280,62 €	6 884 912,67 €	726 632,05 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier au titre de l'année 2022 sur le budget général de la CCBC, ainsi que les résultats du compte de gestion.

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général de la CCBC et ses annexes, ainsi que les résultats définitifs.

**RECONNAIT** la sincérité des comptes et des restes à réaliser de l'année 2022.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Patrick VIÉ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	30

Date de la convocation  
05 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Approbation du compte de gestion  
et du compte administratif 2022 –  
Budget Eau

-----  
N°2983

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2983-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

*Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. Patrick VIÉ, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCBC.*

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5211-36,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le compte de gestion de l'année 2022 présenté par le Trésorier,

VU le compte administratif de l'année 2022 et ses annexes, présentant les dépenses et recettes effectuées par l'ordonnateur au titre de l'année 2022 sur le budget du service de l'eau, et les résultats,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT les identités de valeurs entre le compte de gestion présenté par le Trésorier, et le compte administratif présenté par l'ordonnateur, relatives :

- aux résultats antérieurs reportés,
- aux résultats de l'année 2022, tant en section de fonctionnement que d'investissement,
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,
- aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSIDERANT que les résultats du compte administratif 2022 s'établissent comme suit :

Compte administratif 2022 – Budget Eau		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2022	795 481,41 €	934 801,60 €	139 320,19 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			139 320,19 €
Section d'investissement	Résultats 2022	832 918,90 €	899 831,35 €	66 912,45 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	430 827,20 €	430 827,20 €
	Excédent ou déficit cumulé			497 739,65 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	469 552,53 €	355 702,00 €	-113 850,53 €
Résultats cumulés RAR compris		2 097 952,84 €	2 621 162,15 €	523 209,31 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

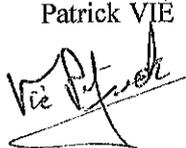
**DECIDE** d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier au titre de l'année 2022 sur le budget du service de l'eau de la CCBC, ainsi que les résultats du compte de gestion.

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget eau de la CCBC et ses annexes, ainsi que les résultats définitifs.

**RECONNAIT** la sincérité des comptes et des restes à réaliser de l'année 2022.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Patrick VIÉ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	30

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 – Budget Assainissement

-----  
N°2984

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2984-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

*Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. Patrick VIÉ, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCBC.*

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5211-36,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le compte de gestion de l'année 2022 présenté par le Trésorier,

VU le compte administratif de l'année 2022 et ses annexes, présentant les dépenses et recettes effectuées par l'ordonnateur au titre de l'année 2022 sur le budget du service de l'assainissement, et les résultats,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT les identités de valeurs entre le compte de gestion présenté par le Trésorier, et le compte administratif présenté par l'ordonnateur, relatives :

- aux résultats antérieurs reportés,
- aux résultats de l'année 2022, tant en section de fonctionnement que d'investissement,
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,
- aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSIDERANT que les résultats du compte administratif 2022 s'établissent comme suit :

Compte administratif 2022 – Budget Assainissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2022	514 636,49 €	534 900,70 €	20 264,21 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	58 615,95 €	58 615,95 €
	Excédent ou déficit cumulé			78 880,16 €
Section d'investissement	Résultats 2022	309 293,58 €	292 258,20 €	- 17 035,38 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	500 337,82 €	500 337,82 €
	Excédent ou déficit cumulé			483 302,44 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	100 726,37 €	11 726,00 €	-89 000,37 €
Résultats cumulés RAR compris		924 656,44 €	1 397 838,67 €	473 182,23 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier au titre de l'année 2022 sur le budget du service de l'assainissement de la CCBC, ainsi que les résultats du compte de gestion.

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget assainissement de la CCBC et ses annexes, ainsi que les résultats définitifs.

**RECONNAIT** la sincérité des comptes et des restes à réaliser de l'année 2022.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Patrick VIÉ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	30

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Approbation du compte de gestion  
et du compte administratif 2021 –  
Budget « Lotissement de la zone  
industrielle de Mondant »

-----  
N°2985

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2985-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

*Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. Patrick VIÉ, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCBC.*

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5211-36,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le compte de gestion de l'année 2022 présenté par le Trésorier,

VU le compte administratif de l'année 2022 et ses annexes, présentant les dépenses et recettes effectuées par l'ordonnateur au titre de l'année 2022 sur le budget Lotissement de la zone industrielle de Mondant, et les résultats,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT les identités de valeurs entre le compte de gestion présenté par le Trésorier, et le compte administratif présenté par l'ordonnateur, relatives :

- aux résultats antérieurs reportés,
- aux résultats de l'année 2022, tant en section de fonctionnement que d'investissement,
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,
- aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSIDERANT que les résultats du compte administratif 2022 s'établissent comme suit :

<b>Compte administratif 2022 – Budget Lotissement</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2022	70 577,36 €	70 576,21 €	- 1,15 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	1,15 €	1,15 €
	Excédent ou déficit cumulé			0 €
Section d'investissement	Résultats 2022	7 764,00 €	64 772,36 €	57 008,36 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	505 848,49 €	0 €	- 505 848,49 €
	Excédent ou déficit cumulé			- 448 840,13 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés RAR compris		584 189,85 €	135 349,72 €	- 448 840,13 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier au titre de l'année 2022 sur le budget Lotissement de la zone industrielle de Mondant de la CCBC, ainsi que les résultats du compte de gestion.

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Lotissement de la zone industrielle de Mondant de la CCBC et ses annexes, ainsi que les résultats définitifs.

**RECONNAIT** la sincérité des comptes et des restes à réaliser de l'année 2022.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Patrick VIÉ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Affectation du résultat de  
l'exercice 2022 – Budget Général

Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2986

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2986-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif sur le budget général,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 568 692,59 €,
- un déficit cumulé de la section d'investissement d'un montant de 220 433,98 €,
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de -62 494,52 €.

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement du budget général de l'exercice 2022 :

- 68 692,59 € en report (compte 002) en section de fonctionnement.
- 500 000,00 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement.

**DECIDE** d'inscrire ces crédits au budget primitif 2023.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICO



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.2 Fiscalité

**Objet de la Délibération :**  
Taux des taxes directes locales –  
Année 2023

Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2987

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2987-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article 1636 B sexies du Code générale des impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'état 1259 relatif aux bases fiscales prévisionnelles pour l'année 2023, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer chaque année les taux des contributions directes locales,

CONSIDERANT que les orientations budgétaires approuvées par le conseil communautaire le 15 mars 2023, ne nécessitent pas d'augmenter les taux d'imposition,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2023, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,26 %
- Cotisation foncière des entreprises : 9,49 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,86 %

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICO



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.2 Fiscalité

**Objet de la Délibération :**  
Taux taxe d'enlèvement des  
Ordures Ménagères - Année 2023

Par convocation en date du 05 avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2988

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2988-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 mars 2023,

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires 2023 relatives au service de collecte et de traitement des ordures ménagères permettent de maintenir le taux applicable à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité**

**DECIDE** de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable sur les bases d'imposition du foncier bâti, à 14% pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICO



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.2 Fiscalité

**Objet de la Délibération :**  
Fixation du produit de la taxe  
GEMAPI - Année 2023

Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2989

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2989-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article 1530 bis du code général des impôts,

VU la délibération n°2912 en date du 26 septembre 2022 instituant la taxe GEMAPI,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer le financement de la compétence GEMAPI,

CONSIDERANT que l'organe délibérant doit voter chaque année le produit de la taxe GEMAPI,

CONSIDERANT que les dépenses correspondant à la compétence GEMAPI sont composées des contributions aux trois syndicats intercommunaux auxquels la CCBC a transféré l'exercice de cette compétence, à savoir :

- le syndicat du bassin versant du Petit Morin amont pour le Petit Morin
- le syndicat Marne et Surlé pour la Verdonnelle
- le SMAGE des deux Morin pour le Grand Morin

CONSIDERANT que le montant total des contributions s'élève à 53 135 € pour l'année 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**FIXE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 53 135 € pour l'année 2023.

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Adoption du budget primitif  
général 2023 et des annexes

Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2990

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2990-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-3 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU le projet de budget primitif général 2023 et ses annexes,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 30 mars 2023, sur le projet de budget général de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ADOpte** le budget principal 2023 de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise arrêté à la somme totale de huit millions vingt-quatre mille quarante-et-un euros et vingt centimes (8 024 041,20 €),

dont deux millions soixante-huit mille cinq cent soixante-trois euros et soixante-et-un centimes (2 068 563,61 €) en investissement et cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-dix-sept euros et cinquante-neuf centimes (5 955 477,59 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 5 955 477,59 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 732 143,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 2 250 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 418 298,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 56 017,00 €
- Chapitre 67 – Charges spécifiques : 1 500,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 8 565,00 €
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 120 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 243 570,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 125 384,59 €

Recettes de fonctionnement : 5 955 477,59 €

- Chapitre 70 – Produits des services : 776 660,00 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 102 172,00 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 907 312,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 150,00€
- Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions : 15 000,00 €
- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 26 470,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 59 021,00 €
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 68 692,59 €

Dépenses d'investissement : 2 068 563,61 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 254 838,00 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 9 080,00 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 129 775,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 447 324,44 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 077 750,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 59 021,00 €
- Restes à réaliser 2022 : 90 775,17 €

Recettes d'investissement : 2 068 563,61 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 764 054,39 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 366 840,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 320 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 243 570,00 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 125 384,59 €
- Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 220 433,98 €
- Restes à réaliser 2022 : 28 280,65 €

**DECIDE** de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

**ADOPTE** l'ensemble des annexes jointes.

**AUTORISE** le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 320 000,00 euros.

**AUTORISE** les virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme,

Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epervy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Affectation du résultat de  
l'exercice 2022 – Budget Eau

Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2991

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2991-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du service de l'eau,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent d'exploitation d'un montant de 139 320,19 €
- un excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 497 739,65 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de -113 850,53 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter comme suit, au budget eau, l'excédent d'exploitation de l'exercice 2022 :

- 25 000,00 € en report (compte 002) en section d'exploitation.
- 114 320,19 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement

**DECIDE** d'inscrire ces crédits au budget primitif 2023 du service de l'eau.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epervanay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Affèrent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Adoption du budget primitif 2023 du service de l'eau, des annexes et du programme d'emprunt

Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2992

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2992-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-3 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M49,

VU le projet de budget primitif 2023 du service de l'eau et ses annexes,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 30 mars 2023, sur le projet de budget du service de l'eau,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ADOPTE** le budget principal 2023 du service de l'eau arrêté à la somme totale de deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-deux centimes (2 579 497,32 €) dont un million six cent trois mille neuf cent quarante-sept euros et trente-deux centimes (1 603 947,32 €) en investissement et neuf cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante euros (975 550 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses d'exploitation : 975 550 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 344 070,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 160 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 27 000,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 395,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 20 000,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 5 950,00 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 27 935,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 390 200,00 €

Recettes d'exploitation : 975 550 €

- Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 802 000,00 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 17 600,00 €
- Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 35 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 95 950,00 €
- Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté : 25 000,00 €

Dépenses d'investissement : 1 603 947,32 €

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 6 250,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 14 282,00 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 5 000,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 307 030,00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 690 150,00 €
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 15 732,79 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 95 950,00 €
- Restes à réaliser 2022 : 469 552,53 €

Recettes d'investissement : 1 603 947,32 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 114 320,19 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 245 985,48 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 390 200,00 €
- Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 497 739,65 €
- Restes à réaliser 2022 : 355 702,00 €

**DECIDE** de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

**ADOPTE** l'ensemble des annexes jointes.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epervain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget Assainissement

Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2993

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2993-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du service de l'assainissement,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 78 880,16 €
- un excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 483 302,44 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de -89 000,37 €,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter comme suit, au budget assainissement, l'excédent d'exploitation de l'exercice 2022 :

- 78 880,16 € en report (compte 002) en section d'exploitation.

**DECIDE** d'inscrire ces crédits au budget primitif 2023 du service de l'assainissement.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Adoption du budget primitif 2023  
du service de l'assainissement et  
des annexes

Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2994

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2994-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-3 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M49,

VU le projet de budget primitif 2023 du service de l'assainissement et ses annexes,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 30 mars 2023, sur le projet de budget du service assainissement,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ADOPTÉ** le budget principal 2023 du service de l'assainissement arrêté à la somme totale d'un million quatre cent soixante-dix-sept mille huit cent vingt-et-un euros et soixante-seize centimes (1 477 821,76 €) dont huit cent trente-sept mille quarante-et-un euros et soixante centimes (837 041,60 €) en investissement et six cent quarante mille sept cent quatre-vingt euros et seize centimes (640 780,16 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses d'exploitation : 640 780,16 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 200 720,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 64 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 17 000,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 23 737,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 20 870,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 4 750,00 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 20 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 272 150,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 17 553,16 €

Recettes d'exploitation : 640 780,16 €

- Chapitre 70 – Produits des services : 402 600,00 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 19 050,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 10 000,00 €
- Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 26 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 104 250,00 €
- Chapitre 002 – Excédent d'exploitation reporté : 78 880,16 €

Dépenses d'investissement : 837 041,60 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 69 423,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 138 090,00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 408 880,00 €
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 15 672,23 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 104 250,00 €
- Restes à réaliser 2022 : 100 726,37 €

Recettes d'investissement : 837 041,60 €

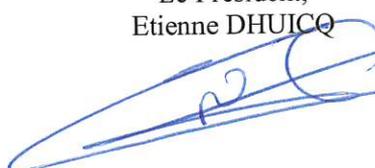
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 52 310,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 272 150,00 €
- Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 17 553,16 €
- Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 483 302,44 €
- Restes à réaliser 2022 : 11 726,00 €

**DÉCIDE** de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

**ADOPTÉ** l'ensemble des annexes jointes.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 11 avril 2023  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	40	31

Date de la convocation  
5 avril 2023

Date de publication  
17 avril 2023

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Adoption du budget primitif 2023  
du « Lotissement de la zone  
industrielle de Mondant »

Par convocation en date du cinq avril deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°2995

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230411-20230411DEL2995-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 17/04/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Claudette BOUCHÉ ayant donné pouvoir à Mme Claudine ZUBER.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Céline FAGOT, Mme Sabine MARY excusée, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, M. Laurent EPINAT excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-3 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU le projet de budget primitif 2023 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant »,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 30 mars 2023, sur le projet de budget lotissement,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ADOPTÉ** le budget principal 2023 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant », arrêté à la somme totale d'un million sept cent vingt-six mille six cent euros et vingt-six centimes (1 726 600,26 €) dont sept cent vingt-cinq mille huit cent euros et treize centimes (725 800,13 €) en investissement et un million huit cent euros et treize centimes (1 000 800,13 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 000 800,13 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 275 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 725 800,13 €

Recettes de fonctionnement : 1 000 800,13 €

- Chapitre 70 – Produits des services et ventes diverses : 500 250,00 €
- Chapitre 74 – Dotations participations : 12 600,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 212 950,13 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 275 000,00 €

Dépenses d'investissement : 725 800,13 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 960,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 275 000,00 €
- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté : 448 840,13 €

Recettes d'investissement : 725 800,13 €

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 725 800,13 €

**DECIDE** de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

**ADOPTÉ** l'ensemble des annexes jointes.

Pour extrait conforme,  
Le 11 avril 2023

Le Président,  
Etienne DHUICQ

